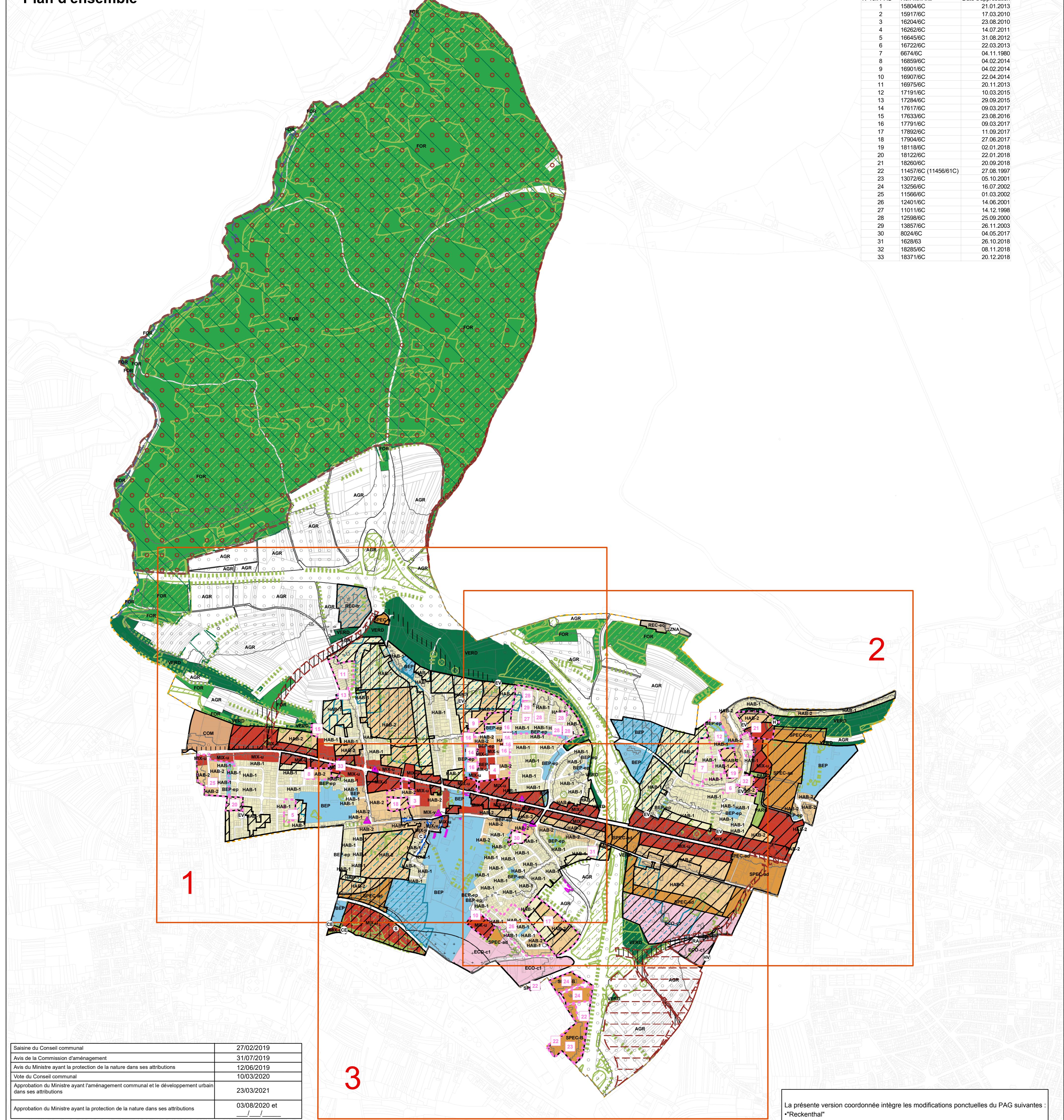


Commune de Strassen - Plan d'aménagement général

Plan d'ensemble



Saisine du Conseil communal	27/02/2019
Avis de la Commission d'aménagement	31/07/2019
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	12/06/2019
Vote du Conseil communal	10/03/2020
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	23/03/2021
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	03/08/2020 et / /

FOND DE PLAN
PCN - PROGEO CADASTRE. DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2016)
• COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES •

- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**
- Zones d'habitation (Art. 3 PE PAG)**
 - HAB-1 Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 PE PAG)
 - HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 PE PAG)
 - Zones mixtes (Art. 4 PE PAG)**
 - MIX-u Zone mixte urbaine (Art. 4.1 PE PAG)
 - MIX-v Zone mixte villageoise (Art. 4.2 PE PAG)
 - Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5.1 PE PAG)**
 - BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5.1 PE PAG)
 - BEP-ep Zone d'espaces publics (Art. 5.2 PE PAG)
 - Zones d'activités (Art. 6 PE PAG)**
 - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6 PE PAG)
 - COM Zone commerciale (Art. 8 PE PAG)
 - REC-r Zone de sports et de loisirs - tourisme rural (Art. 9.1 PE PAG)
 - REC-eq Zone de sports et de loisirs - centre equestre (Art. 9.2 PE PAG)
 - SPEC-ad Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)
 - SPEC-co Zone spéciale « Centrale de cogénération » (Art. 7.2 PE PAG)
 - SPEC-b Zone spéciale « Bourmicht » (Art. 7.3 PE PAG)
 - SPEC-h Zone spéciale « Hôtel » (Art. 7.4 PE PAG)

- Zone verte :**
- AGR** Zone agricole (Art. 11 PE PAG)
 - FOR** Zone forestière (Art. 12 PE PAG)
 - PARC** Zone de parc public (Art. 13 PE PAG)
 - VERD** Zone de verdure (Art. 14 PE PAG)
- Zones superposées :**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (Art. 15 PE PAG)**
 - Zone d'aménagement différé (Art. 16 PE PAG)**
 - Zone de servitude « urbanisation - espace vert » (Art. 17.1 PE PAG)**
 - Zone de servitude « urbanisation - habitat » (Art. 17.2 PE PAG)**
 - Zone de servitude « urbanisation - rangée d'arbres » (Art. 17.3 PE PAG)**
 - Zone de servitude « urbanisation - hale vive » (Art. 17.4 PE PAG)**
 - Zone de servitude « urbanisation - cours d'eau » (Art. 17.5 PE PAG)**
 - Zone de servitude « urbanisation - zone non-aedificandi » (Art. 17.6 PE PAG)**
 - Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 18 PE PAG)**
 - Couloir pour projets routiers ou ferroviaires (Art. 18.1 PE PAG)
 - Couloir pour projets de mobilité douce (Art. 18.2 PE PAG)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal (Art. 19 PE PAG)

- (C)** Secteur protégé de type « environnement construit » (Art. 19.1.1 PE PAG)
- (C)** Construction à conserver (Art. 19.1.2.1 PE PAG)
- ▲** Petit patrimoine à conserver (Art. 19.1.2.2 PE PAG)
- Alignement d'une construction existante à préserver (Art. 19.1.2.4 PE PAG)
- Gabarit d'une construction existante à préserver (Art. 19.1.2.5 PE PAG)
- (S)** Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 20 PE PAG)
- (S)** Zone de bruit (Art. 21 PE PAG)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (Art. 23, 24 & 25 PE PAG) :

- À l'aménagement du territoire (Art. 23 PE PAG)
 - Plan directeur sectoriel "transports" (PDST) (Art. 23.2.1 PE PAG)
 - Plan directeur sectoriel "paysages" (PDSP) (Art. 23.2.2 PE PAG)
 - Plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (PDSZAE) (Art. 23.2.3 PE PAG)
- À la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 24 PE PAG)
 - Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 24.1 PE PAG)
- À la gestion de l'eau (Art. 25 PE)
 - Zones inondables (RGD du 5. février 2015) (Art. 25.1 PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (art. 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

• punctuel • linéaire • superficie

Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

• Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégé à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Légende complémentaire

- (C)** Immeuble (source PCN, 2016)
- (C)** Immeuble (source BD-L-TC, 2016)
- (C)** PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 15.3 PE PAG)

MAITRE DE L'OUVRAGE:

COMMUNE DE Strassen

OBJET:

Plan d'aménagement général - Plan d'ensemble

ECHELLE: 1:10.000 1 cm sur la carte correspond à 100 m dans la réalité (pour impressions en format DIN A1)

DATE: Octobre 2025

FICHIER: 2024-07-01 PAG Plan ensemble - A1 10000

4urba
URBANISATION & AMÉNAGEMENT

efor.ersa
INGÉNIEURS-CONSULTS

14, rue Vauban L-2663 Luxembourg
Tél.: (352) 220245 Fax: (352) 465761 E-Mail: info@4urba.lu

9b, Plateau Altmünster L-1123 Luxembourg
Tél.: (352) 262060 Fax: (352) 262060-40 E-Mail: info@aa.lu

7, rue Renert L-2422 Luxembourg
Tél.: (352) 400304 Fax: (352) 405283 E-Mail: info@efor-ersa.lu